

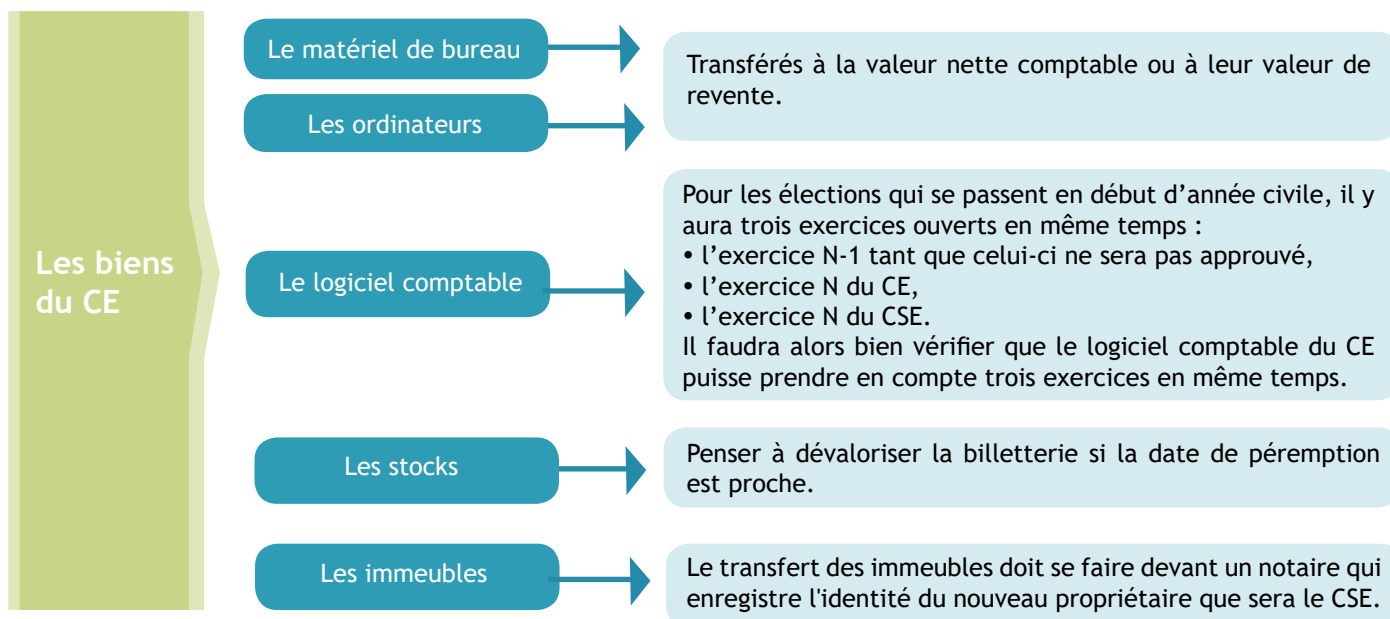
Biens, contrats et comptes du CE : les éléments à anticiper pour la mise en place du CSE

L'ordonnance du 22 septembre 2017 n° 2017-1386 prévoit que l'ensemble des biens, droits et obligations, créances et dettes du CE est transféré de plein droit et en pleine propriété au CSE. Or ces transferts ne se font pas de manière automatique. Il est alors nécessaire d'anticiper au maximum le passage du CE au CSE.

Point sur les différents éléments à transmettre au CSE et sur la manière de s'y prendre :

1 Le transfert des biens du CE au CSE

La transmission de l'ensemble des biens du CE nécessite avant tout que celui-ci en ait effectué un inventaire exhaustif. Il s'agit de répertorier l'ensemble du patrimoine du CE. Une fois cet inventaire fait, il faudra veiller à respecter certaines règles.



2 Le transfert des contrats et engagements du CE au CSE

D'une manière générale, la continuité des contrats implique que ceux qui sont en cours n'ont pas lieu d'être résiliés. Cependant il est préférable d'informer l'ensemble des cocontractants et de rédiger des avenants indiquant le changement de souscripteur.

A noter :

Le CSE pourra décider de résilier les contrats conclus par le CE dans la limite des engagements pris par ce dernier.

Les contrats et engagements du CE

Les contrats de travail des salariés du CE

Transférés de plein droit au CSE (article L.1224-1 du Code du travail).

Les structures contrôlées par le CE (association culturelles et sportives notamment)

L'organisation d'une assemblée générale extraordinaire sera nécessaire afin de voter le changement des administrateurs et le changement de dénomination.

Les contrats d'assurance

Demander à votre assureur une attestation indiquant que les assurances souscrites continueront d'être applicables au CSE.

3 Le transfert des comptes du CE au CSE

Afin d'effectuer un transfert des comptes du CE au CSE, il convient là aussi d'en dresser un bilan qui sera adopté lors de la dernière réunion du CE.

Le transfert des comptes du CE

Les comptes bancaires

Pour éviter toute contestation, demandez à votre banque un état des lieux de vos positions bancaires et de vos engagements pris.

Les crédits contractés par le CE

Renseignez-vous auprès de votre conseiller sur les changements de personnalité civile et sur la possibilité de maintenir les domiciliations existantes.

Le solde des subventions dû par l'employeur

Veillez à ce que l'employeur vous ait versé le solde des subventions de fonctionnement et des ASC avant la disparition du CE.

A noter :

La clôture des comptes du CE devra être réalisée à une date la plus proche possible de la mise en place du CSE afin d'avoir une image la plus juste.

4 Les sommes dues par les salariés au CE

Les sommes dues par les salariés

Les sommes dues par les salariés

Faites signer une reconnaissance de dette aux salariés concernés pour le compte du CSE et en faire un état, pour que le CSE puisse avoir une trace de la créance

Les avances remboursables accordées aux salariés

A noter :

Nommer une commission de transfert au sein du CE pour faciliter les transferts au CSE.